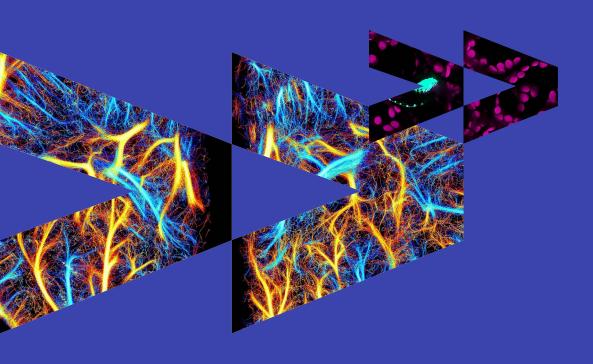
MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR L'ACFAS AUPRÈS DU COMITÉ PERMANENT DE LA SCIENCE ET DE LA RECHERCHE





Mémoire ______ 2

TABLE DES MATIÈRES

1. L'Acfas	3
2. Introduction	3
3. Enjeux du financement de la recherche au Canada	4
4. Portrait de la recherche en français	5
5. Condition étudiante	6
6. Solutions et recommandations	6
Recommandation 1 - L'Acfas recommande qu'une partie des nouveaux investissements	
en recherche alloués aux trois conseils subventionnaires canadiens soit réservée au soutien	
à la production et à la diffusion de résultats de recherches scientifiques en français.	7
Recommandation 2 - L'Acfas recommande que la proportion des subventions de recherche	
accordées aux petites et moyennes universités soit revue à la hausse.	7
Recommandation 3 – L'Acfas recommande que les règlements des conseils subventionnaires	
canadiens soient modifiés afin d'encourager les collaborations entre chercheur-euses de petites	
et moyennes universités avec des chercheur·euses du U15.	7

Mémoire — 3

1. L'ACFAS

L'Acfas est une actrice incontournable de l'histoire intellectuelle et de la grande aventure de la recherche en français des 100 dernières années au Canada. Fondée en juin 1923 par un groupe de scientifiques francophones, l'Acfas contribue de façon exceptionnelle à la transmission des savoirs en français et à l'avancement de la communauté de recherche francophone. Elle est aujourd'hui la seule organisation qui représente l'ensemble des disciplines de recherche au Canada, à l'image de l'American Association for the Advancement of Science (AAAS) aux États-Unis.

L'Acfas fédère et soutient les étudiant es et chercheur euses d'expression française au Québec et en contexte minoritaire au Canada afin qu'ils puissent participer à part entière à la vie scientifique du pays. Avec ses six antennes régionales réparties sur l'ensemble du territoire canadien, l'Acfas contribue directement à la vitalité de la recherche en français et à la mobilisation des savoirs à l'échelle du Canada.

L'Association favorise les maillages au sein d'un vaste réseau de <u>partenaires</u> canadiens, dont la Fondation canadienne pour l'innovation, les trois conseils subventionnaires et le Conseil national de recherches du Canada. L'Acfas entretient par ailleurs de forts liens avec des pays francophones tels la France, la Belgique, la Suisse et le Maroc, en raison des concours qu'elle a créés dans la dernière décennie et qui connaissent aujourd'hui un déploiement dans la francophonie internationale.

2. INTRODUCTION

La partie VII de la nouvelle Loi sur les langues officielles indique que des mesures positives doivent être prises afin de « promouvoir et protéger le français ». Notre association ne peut que réitérer l'importance, pour le Canada, de profiter de l'expertise de ses deux grandes communautés linguistiques de recherche dans la résolution des grands défis de société et dans le rayonnement de notre pays et de ses chercheur-euses. Le présent mémoire, rédigé dans le cadre de l'étude sur la répartition du financement du gouvernement fédéral entre les établissements postsecondaires du Canada, soumet au gouvernement du Canada des pistes de solution et d'action pour revoir la place de la langue française dans l'écosystème de recherche canadien. Surtout, il expose la franche iniquité que vivent les chercheurs et chercheuses de langue française et de quelle façon le financement de la recherche au Canada désavantage, chaque jour davantage, à la fois les chercheur-euses francophones et les petites et moyennes universités.

Nous faisons nôtres les recommandations du rapport du Comité consultatif sur le système fédéral de soutien à la recherche – communément appelé le Rapport Bouchard – et celles du rapport de du Comité permanent de la science et de la recherche intitulé Un nouvel élan à la recherche et la publication scientifique en français au Canada. Nous tenons en outre à saluer les investissements annoncés par le gouvernement dans le dernier budget pour la bonification des enveloppes budgétaires accordées aux conseils subventionnaires et le rehaussement tant attendu de la valeur des bourses octroyées aux étudiant-es des cycles supérieurs.

Toutefois, et afin d'assurer une excellence en recherche équivalente sur l'ensemble du territoire canadien et dans les deux langues officielles du pays, ces investissements doivent impérativement être balisés sur le plan linguistique et répartis plus équitablement entre les différents types d'universités au Canada.

3. ENJEUX DU FINANCEMENT DE LA RECHERCHE AU CANADA

Il importe d'abord d'exposer plusieurs iniquités structurelles liées au financement de la recherche à l'échelle de l'ensemble des universités du pays. Comme nous le verrons plus loin, les enjeux du financement de la recherche en français sont directement liés au financement des petites et moyennes universités, ainsi que des universités dites de région. La présente section rappelle différentes statistiques qui mettent en lumière ces différences importantes.

En 2020-2021, 74 % de l'argent du gouvernement du Canada pour la recherche universitaire était entre les mains de 15 établissements universitaires (ci-après appelées « U15 »). Or, ceux-ci ne comptaient pourtant que 52 % du corps professoral et 59 % de la communauté étudiante aux cycles supérieurs de tout le pays. 77 % de ces fonds publics sont par ailleurs allés aux 20 % de chercheur-euses qui étaient déjà les mieux financés.

Au sein du U15, seulement deux universités sont francophones, et une seule est bilingue : il s'agit de l'Université de Montréal et de l'Université Laval, d'une part, et de l'Université d'Ottawa, d'autre part. Les universités anglophones membres du regroupement U15, soit 12 universités, se partagent près de 60 % du financement du gouvernement du Canada, alors qu'on y dénombre un peu plus de 40 % du corps professoral et des étudiant·es inscrits aux cycles supérieurs. De leur côté, les deux universités francophones s'en partagent à peine 10 %, alors qu'on y dénombre 8 % du corps professoral et 14 % des étudiant·es des cycles supérieurs. Ces deux universités sont assurément plus productives sur le plan des diplômé·es des études supérieures que leurs consœurs.

Ces iniquités de financement sont engendrées par le système d'octroi de subventions de recherche par les fonds subventionnaires canadiens. Comme le spécifie l'Université du Québec dans son mémoire déposé auprès du Comité :

L'octroi des bourses par établissement est en effet déterminé par un système de quotas dont le calcul est basé sur le taux de succès de chaque université aux concours antérieurs de subvention, ce qui encourage une dynamique d'avantages cumulatifs au profit de 15 % des établissements universitaires canadiens qui accaparent 73 % des bourses des conseils subventionnaires.

En bref, le programme de financement du gouvernement du Canada, dans sa conception même, avantage les chercheur-euses dont le bagage de subventions est considérable, avec moins d'égards quant aux retombées de leurs recherches pour la société. Centraliser ainsi le financement pour augmenter le « retour sur investissement » a pourtant une limite, selon une étude de Mongeon et ses collaborateurs¹. En effet, à partir d'un certain montant octroyé à un même chercheur, le nombre de publications scientifiques par dollar investi diminue. De la même manière, plus un chercheur est financé, plus le nombre de fois que ses articles sont cités ainsi que le nombre de ses articles les plus cités diminue par rapport au financement accordé. Ces constats amènent les chercheurs à conclure que :

Conséquemment, au moins d'un point de vue bibliométrique, cette concentration du financement de la recherche dans les mains d'une minorité de chercheurs n'apporte pas d'avantages collectifs en termes de retombées et d'impacts.

Il est certain que le milieu universitaire est engagé dans une quête d'excellence, et l'Acfas ne remet aucunement en question cette nécessité dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche. Toutefois, une telle quête ne peut être poursuivie dans l'ensemble des établissements universitaires par la concentration des subventions, et c'est ce à quoi doivent veiller nos politiques publiques. Parmi les conditions sine qua non d'un écosystème de recherche de qualité, il y a la masse critique de chercheur-euses compétent-es de haut niveau capables de réaliser des activités de recherche chacun dans leur langue. Quand l'essentiel des subventions de recherche du gouvernement du Canada est concentré entre les mains de 15 universités, qui sont fréquentées par à peine la moitié des étudiant-es au pays, on se trouve à condamner l'autre moitié à moins d'infrastructures et de capacités. Il y a donc un enjeu d'équité territoriale et linguistique.

4. PORTRAIT DE LA RECHERCHE EN FRANÇAIS

Un tel modèle de financement freine naturellement la communauté de recherche francophone, principalement parce que la majorité des chercheur-euses œuvrant dans cette langue pratiquent dans de petites et moyennes universités, souvent à l'extérieur des grands centres. Or, ces difficultés plus profondes creusent l'écart.

Au Canada, on compte près de 65 000 chercheur-euses francophones, dont 35 000 œuvrent au Québec². Pour ces 30 000 œuvrant hors du Québec, l'accès à des ressources pour produire des demandes de financement en langue française demeure un enjeu. Il s'agit d'une problématique majeure, parce qu'elle nuit au développement économique du pays. La diversité de la recherche produite au Canada est une richesse, mais le déséquilibre de financement met en péril cet idéal et la vie scientifique en langue française. Or, il ne faut pas se tromper : le destin du français et celui de la science sont liés.

Le Canada est en situation de croissance démographique : chaque année, près de 1,5 million de personnes s'ajoutent à la population du pays. Or, en parallèle, il sera de plus en plus ardu de maintenir un niveau d'activités de recherche en langue française à la hauteur des besoins si nous ne sommes pas en mesure, au même rythme que l'augmentation de la population, de recruter un nombre suffisant de professeur·es d'université francophones au sein des établissements postsecondaires canadiens.

La réalité des chercheur-euses francophones dans une université hors Québec est toute autre que celle des chercheur-euses œuvrant au sein d'une université québécoise. Règle générale, les premiers n'ont pas accès aux mêmes services que leurs homologues québécois pour appuyer leurs demandes de subvention aux conseils subventionnaires, ce qui peut en entraîner certains à renoncer à déposer une demande. Le chercheur, mais aussi l'université d'attache se trouvent dès lors privés de la possibilité d'accéder à un financement public. Qui plus est, beaucoup de chercheur-euses francophones se trouvent dans des établissements de petite taille, où il y a moins de professeur-es et, forcément, moins de budget, et où le financement de la part des conseils subventionnaires est moindre. Cette situation crée un cercle vicieux : si une université comprend dans son équipe un grand nombre de chercheur-euses financés, elle augmente ses chances d'obtenir davantage de financement; malheureusement, la logique inverse est aussi vraie.

En juin 2021, l'Acfas a publié le rapport issu d'une étude réalisée sur deux ans dans le cadre de laquelle près de 500 chercheur-euses francophones hors Québec ont été sondés. Ce rapport montre que leur charge d'enseignement est plus élevée que celle d'un professeur francophone dans une université du Québec, ce qui inclut le temps d'enseignement, de correction et de tâches administratives. Les universités et les professeur-es doivent remplir trois missions : une mission d'enseignement, une mission de recherche et une mission de services aux collectivités. Or, une de ces trois missions est déjà surchargée pour le corps professoral francophone hors Québec, alors que les deux autres demeurent. Le temps disponible pour faire de la recherche et pour produire des demandes de subvention « compétitives » s'en voit réduit.

L'enjeu, ici, est la richesse collective du pays. Si tous les emplois les mieux rémunérés et les plus stimulants se trouvent dans des postes qui nécessitent un diplôme universitaire, souvent de deuxième ou troisième cycle, on condamne la part de la population non anglophone à une richesse relative plus faible et moins stimulante. Or, la population francophone, qui se chiffre à près de 9 millions de personnes sur une population nationale de 41 millions d'habitants, est sous-représentée sur les plans des activités de recherche, du financement de la recherche et du nombre d'étudiants qui se rendent au cycle supérieur.

Il est clair que, en vertu d'un tel contexte, une partie de la population canadienne se voit condamnée à une richesse économique inférieure à celle de l'autre partie de la population. Il est plus que temps de modifier les paramètres qui entretiennent cet état de fait. Il est donc urgent de revoir les règles de financement de la recherche afin que celles-ci favorisent la recherche en français.

5. CONDITION ÉTUDIANTE

Dans les petites et moyennes universités, recruter un nombre suffisant de personnes étudiantes pour poursuivre des études aux cycles supérieures est souvent une difficulté. Les grandes universités, dans les centres urbains, comptent plus d'étudiant-es de deuxième cycle et de troisième cycle, puisqu'au sein de ces institutions, il est notamment plus aisé d'obtenir des bourses d'études, utiles pour être en mesure de se concentrer complètement à son projet de recherche.

En région, on n'a pas un sou à donner aux étudiant-es. Des établissements situés en région, par exemple, n'offrent pas de bourses institutionnelles à toute personne étudiante commençant des études de deuxième ou de troisième cycle dans certains programmes, sinon pour des spécialisations très particulières. À l'inverse, les universités du U15 ont davantage d'espace budgétaire pour offrir ces conditions favorables.

Par ailleurs, ce sont les régions, les petites et les moyennes universités du pays qui sont souvent touchées, ce qui représente un problème majeur. On ne peut accepter, socialement, la fatalité de devoir étudier dans un grand centre pour obtenir les conditions d'études dont on a besoin ; un rééquilibrage des subventions de recherche aura pour conséquence positive de stimuler la recherche scientifique partout au pays, de favoriser l'accès aux études supérieures sur tout le territoire, et, *in fine*, de contribuer au développement économique de l'ensemble de notre pays tout en consolidant l'identité canadienne.

6. SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Sans sacrifier le critère d'excellence, le Comité devrait se pencher sur de nouveaux mécanismes de répartition du financement, en particulier dans le contexte de la *Loi sur les langues officielles*, qui reconnaît que le français est en situation minoritaire au Canada et en Amérique du Nord. Cela nécessite la mise en place de mesures positives. La répartition linguistique du financement de la recherche universitaire par le gouvernement du Canada doit faire partie des réflexions et mener à des actions concrètes. Cette meilleure répartition linguistique ne peut se faire qu'en soutenant mieux les petites et moyennes universités sur l'ensemble du territoire canadien.

La nouvelle répartition du financement fédéral devrait tenir compte de principes que l'Acfas considère inhérents à un écosystème de la recherche performant, soit la valorisation équitable des chercheurs et des chercheuses, et ce, dans toutes les disciplines; la valorisation de toutes les formes de recherche, autant fondamentale qu'appliquée; la reconnaissance du mandat identitaire et culturel des universités dites de proximité, essentielles à la vitalité des communautés francophones en situation minoritaire, et de celui des universités situées à l'extérieur des grands centres urbains ; l'équité dans l'accès au financement pour les membres de la communauté scientifique canadienne francophone ; et la nécessité d'assurer une présence d'étudiant·es internationaux francophones qui dépassent le poids relatif des francophones au Canada, particulièrement aux cycles supérieurs. L'Acfas considère qu'il faut mettre en place des mécanismes qui permettront de faire prospérer la vie scientifique partout au pays et accorder un avantage compétitif aux travaux produits en langue française au cours des prochaines années.

Mémoire —

Recommandation 1 - L'Acfas recommande qu'une partie des nouveaux investissements en recherche alloués aux trois conseils subventionnaires canadiens soit réservée au soutien à la production et à la diffusion de résultats de recherches scientifiques en français.

Comme nous l'avons présenté, le milieu de la recherche francophone fait face à un important retard qu'il est impératif de rattraper. Pour cette raison, l'Acfas recommande d'octroyer à la communauté de chercheur euses francophones une proportion plus élevée du financement par rapport au poids démographique de la communauté francophone du pays, c'est-à-dire 22 %. L'allocation de fonds devrait viser 25 % pour au moins les 10 prochaines années. L'effet de la mesure devrait ensuite être évaluée. Cette mesure est simple à mettre en place. Une certaine proportion de chacun des trois grands fonds subventionnaires de la recherche du Canada serait préservée pour la recherche en français.

Recommandation 2 - L'Acfas recommande que la proportion des subventions de recherche accordées aux petites et moyennes universités soit revue à la hausse.

Parce que les contraintes administratives et d'enseignement pèsent bien davantage sur les épaules des chercheurs et chercheuses œuvrant au sein de petites et moyennes universités, les subventions de recherche qu'ils reçoivent ainsi que leur montant sont moins importants. Comme la majorité des universités francophones font partie de cette catégorie, ces iniquités liées à la charge de travail sont particulièrement présentes dans les milieux francophones. Ceci étant, l'Acfas propose qu'une portion des fonds subventionnaires soit réservée spécifiquement aux petites et moyennes universités, de manière à assurer d'un plancher de subventions permettant aux chercheur-euses des petites et moyennes universités d'augmenter leurs retombées sociales.

Recommandation 3 – L'Acfas recommande que les règlements des conseils subventionnaires canadiens soient modifiés afin d'encourager les collaborations entre chercheur·euses de petites et moyennes universités avec des chercheur·euses du U15.

Comme décrit ci-dessus, le contexte de production de recherche entre ces deux types d'universités est complètement différent. Il existe déjà, dans le mécanisme de demande de subventions de recherche, des incitatifs visant à encourager la collaboration entre chercheur·euses, de manière interdisciplinaire, pour contraindre le travail « en silo ». Ce même concept contribuerait à régler les iniquités de financement pour les chercheur·euses des petites et moyennes universités, en permettant à ceux-ci de bénéficier de grandes équipes de recherche hautement financées, incluant des laboratoires plus vastes et modernes, davantage d'étudiant·es-chercheur·euses et d'importants réseaux d'expert·es. En retour, les chercheurs œuvrant au sein du U15 auraient l'occasion de bénéficier des avantages contextuels des petites et moyennes universités : interdisciplinarité de proximité et retombées des résultats de recherche sur les communautés citoyennes où ces universités évoluent.

